

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2024 - 2027



BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX ?
Nous vous accompagnons !
Contactez votre service habitat



05 35 23 00 14



OPAH 2024-2027



Qui peut bénéficier de ces aides ?



Propriétaires occupants

- Résidence principale
- Sous condition de ressources



Propriétaires bailleurs

- Engagement de location 6 ans
- Loyer encadré



Les conditions :



Logement de plus de 15 ans



Travaux réalisés par des professionnels RGE



Autorisations d'urbanisme si nécessaire



Début des travaux après validation du dossier

Nombre de personnes dans le ménage	TRES MODESTE	MODESTE
1	17 363€	22 259€
2	25 393€	32 553€
3	30 540€	39 148€
4	35 676€	45 735€
5	40 835€	52 348€
Par personne supplémentaire	5 151€	6 598€



Pour quels travaux?



Rénovation énergétique : isolations intérieures, extérieures, menuiseries, chaudières, etc



Logement dégradé : mise aux normes (sanitaire, électricité, etc)



Adaptation handicap/vieillesse



Parties communes des copropriétés : sécurité incendie, ascenseur, ravalement avec isolation



Les aides financières :

Les aides financières pour les propriétaires occupants :

		Plafond de dépenses éligibles	Ménages aux revenus très modestes	Ménages revenus modestes	
 MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète	2 sauts de classe	30 000€ HT	80% du HT	60% du HT	600€
	3 sauts de classe et plus	40 000€ HT			
 Ma Prime Logement Décent Pour un logement digne et durable	travaux de sortie d'indécence /insalubrité	70 000€ HT	80% du HT	60% du HT	5 000€
	Bonification sortie de passoire		+ 10 %		
 MaPrimeAdapt' Ma vie change, mon logement s'adapte	travaux d'adaptation	22 000€	70% du HT	50% du HT	1 500€

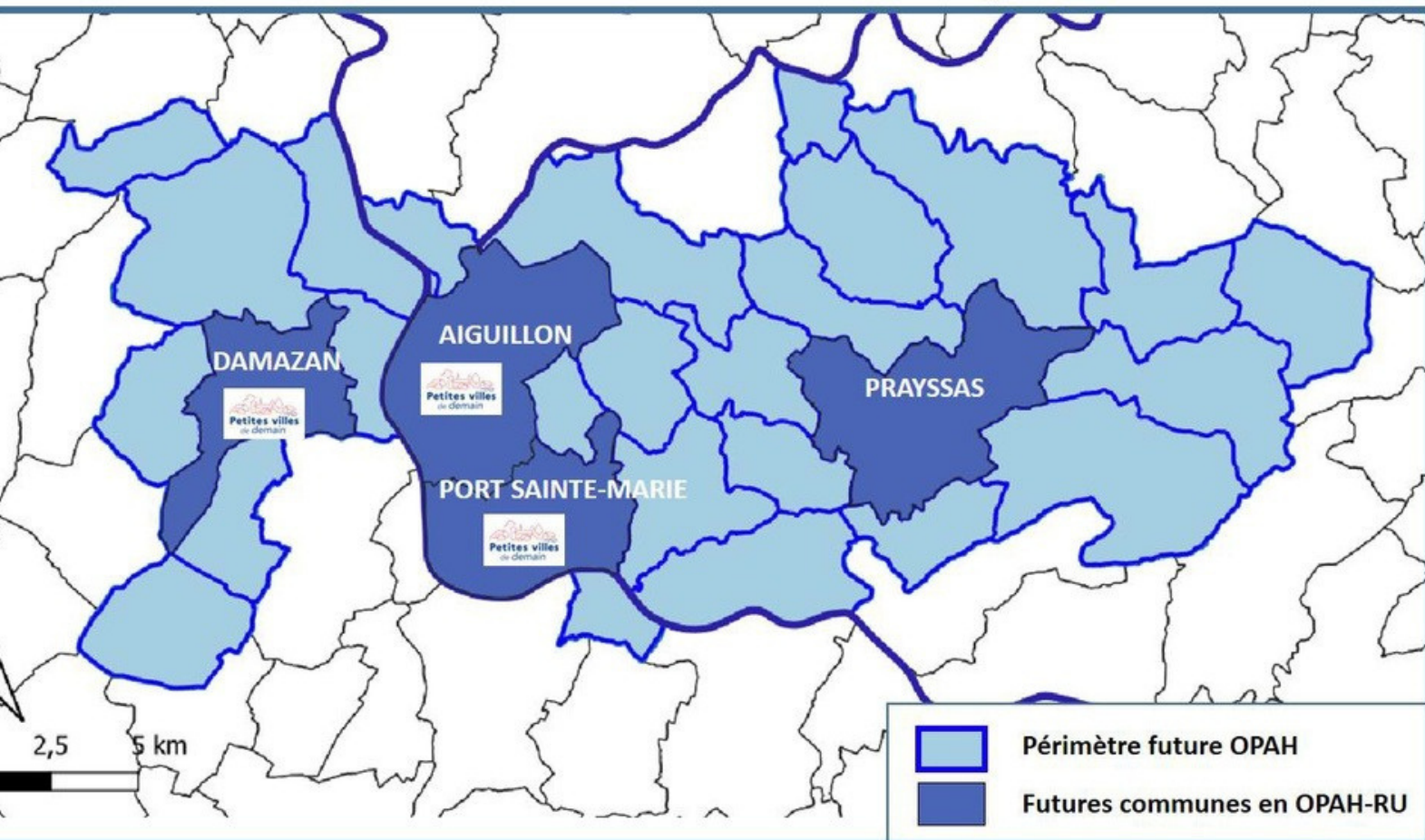
Les aides financières pour les propriétaires bailleurs :

	Plafond de dépenses éligibles (limité à 80m² par logement)		
Travaux lourds	1000€ HT/m²	35%	10% du HT (plafonné à 6000€)
Moyennement dégradé/amélioration énergétique/transformation d'usage	750€ HT/m²	25%	de 5 à 10% du HT (plafonné à 5000€)
Prime sortie de vacance*		5 000€/logement crée	

NOTES :



PERIMETRE OPAH



Rencontrons-nous

les 3 premiers mardis de chaque mois de
9h30 à 12h30

Contactezvotreguichetuniquehabitat :



05 35 23 00 14